



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N° 17

Le 29 mars 2022

Lisieux

Présents : Lecornu Pierre, Liberge Jean, Quesnel Michel, Guesnon Albert, Evain Pascale, Lecossu Didier, Aubert Thierry, Baillard Patrick, Blanchetière Jean, Bourel Valérie,

Excusés : Sanson Sylvie, Cheradame Philippe, Louise Jean-Pierre, Mouillard Bernard

Assistent : Marchais Sylvie –Rivière Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie U15, U18 et U15 Féminines en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

1 - ADOPTION PROCES VERBAL

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal :

- N°15 en date du 1^{er} mars 2022 mis en ligne le 2 mars 2022, après avoir apporté le rectificatif suivant dans la rubrique Affaires à Examiner :

MATCH : FC GISORS VN27 / FC DU ROUMOIS NORD – Coupe de Normandie U18 du 12 février 2022

Forfait déclaré du FC DU ROUMOIS NORD

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC ROUMOIS NORD sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC GISORS VN 27 sur le score de 3 à 0

*Inflige au club **de FC DU ROUMOIS NORD** l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de **vingt euros (20) euros** directement débités sur le compte du club.*

- N°16 en date du 11 mars 2022 mis en ligne le 11 mars 2022

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



2 - HOMOLOGATIONS

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 28 février 2022, sauf celles relevant d'une procédure en cours

3 - COURRIERS RECUS

Mail de MALADRERIE OS concernant l'horaire de ses rencontres à domicile en Championnat de Régional 2 U13 - Match à domicile souhaité à 13 h 30

La Commission

Après étude,

Dit que toutes les rencontres à domicile, en Régional 2 U13 de MALADRERIE OS, auront lieu à 13 h 30 au lieu de 13 h 45.

Mail de l'UC BRICQUEBEC en date du 14 mars 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre UC BRICQUEBEC / FC AGON COUTAINVILLE – Régional 3 du 13.03.22

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, UC BRICQUEBEC « 1 » / FC AGON COUTAINVILLE « 3 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émerger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Mail de l'FC EQUEURDEVILLE ET BAYEUX FC E en date du 14 mars 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre FC EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE / BAYEUX FC – Régional 2 U15 du 12.03.22

La Commission,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, FC EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE « 2 » / BAYEUX FC « 6 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émerger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Mail de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE en date du 9 mars 2022 déclarant forfait général en Régional 2 U16

La commission,

Enregistre le forfait général.

Conformément à la réglementation, L'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

Inflige au club de l'US MESNIL ESNARD l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de **cent quarante-quatre euros (144)** directement débités sur le compte club.

Mail du FC DU PAYS AIGLON et de Monsieur LHOMER Antoine, arbitre en date du 19 mars 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre FC DU PAYS AIGLON / CS HONFLEUR – Régional 2 U18 du 19.03.22

La Commission,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, UC FC DU PAYS AIGLON « 2 » / CS HONFLEUR « 0 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émerger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Décision de la Commission Régionale de Discipline concernant la rencontre AL ST MICHEL EVREUX / CA PONT AUDEMER en Coupe de Normandie Seniors du 13.02.22

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Décision de la Commission Régionale de Discipline concernant la rencontre GRPT MOULIN ECALLES / ES TOURVILLAISE en Championnat de Régional 3. U18 du 12.02.22

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline.

Décision de la Commission Régionale de d'Appel concernant la rencontre CA LISIEUX / US MORTAGNAISE en Coupe de Normandie U18 du 12.02.22

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel.

Décision de la Commission Régionale de d'Appel concernant la rencontre ROUEN SAPINS FC / EVREUX FC 27 en Régional 1 U18 Féminines du 19.02.22

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel.

Décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Section des Lois du Jeu, concernant la rencontre AS VERNON / USON MONDEVILLE – Régional 2 U18 du 19.02.22

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Section des Lois du Jeu.

Décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Section des Lois du Jeu, et de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux concernant la rencontre AF VIROIS / EVREUX FC 27 – National 3 du 5.03.222

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Section des Lois du Jeu et de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

Décision de la Commission Régionale de Discipline concernant la rencontre ES DU MONT GAILLARD / SC HEROUVILLAIS en Championnat de Régional 3 U18 du 19.02.22

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline.

Décision de la Commission Régionale de Discipline concernant la rencontre USON MONDEVILLE / AG CAEN FOOTBALL en Championnat de Régional 2 Féminin du 27.02.22

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline.

Mail du District de l'Orne en date du 23 mars 2022 concernant l'occupation des terrains du stade Jacques Fould d'Alençon, pour le samedi 2 avril 2022, compte tenu de la Finale départementale du Festival U13

La Commission,
Après étude de la demande du District de l'Orne,
Considérant que la Finale Départementale du Festival U13 est une compétition Nationale,
Dit que la rencontre US ALENCONNAISE 61 / US AVRANCHES MSM, comptant pour le championnat de Régional 1 U18, prévue le SAMEDI 2 AVRIL 2020, est reportée au DIMANCHE 3 avril à 15 H 30.

Mail de PACY MENILLES RC en date du 25 mars 2022, demandant le report de sa rencontre de Régional 2 U14 du 2 avril 2022 contre SPN VERNON et U18 Régional 3 contre CMS OISSEL. Les installations du club étant prises pour l'organisation de la Finale Départementale du Festival U13.

La Commission,
La Commission,
Après étude de la demande du club de Pacy Menilles RC
Considérant que la Finale Départementale du Festival U13 est une compétition Nationale,



Dit que les rencontres :

- PACY MENILLES RC / SPN VERNON, comptant pour le championnat de Régional 2 U14, prévue le SAMEDI 2 AVRIL 2022, est reportée au MERCREDI 27 AVRIL 2022 à 15 H 30.
- PACY MENILLES / CMS OISSEL, comptant pour le championnat de Régional 3 U18, prévue le SAMEDI 2 AVRIL 2022, est reportée au SAMEDI 9 AVRIL 2022 à 15 H 30

4 – AFFAIRES A EXAMINER

Rencontres de Coupe de Normandie Seniors des 16 et 17 avril 2022 pour les clubs disputant le championnat de National 3

Suite à l'aménagement du calendrier général liée à la pandémie qui a conduit les responsables de la Ligue à reporter nombre de journées de compétitions officielles initialement programmées en décembre 2021 et janvier 2022.

La Commission,

Précise que les rencontres du 5ème tour de la Coupe de Normandie Seniors pour les clubs de National 3 seront disputées avec leur équipe réserve immédiatement inférieure, sauf pour les clubs qui obtiennent l'accord de leur adversaire pour disputer son match de coupe le mercredi 20 avril 2022.

Pour les clubs dont l'équipe réserve disputent une rencontre de championnat en retard le 16 ou le 17 avril 2022, la Commission reportera le match de ladite équipe réserve à une date que fixera la Commission, soit :

AS DE CHERBOURG FOOTBALL / US ALENCONNAISE 61 – **Régional 1**

AG CAEN FOOTBALL / SU DIVES CABOURG - **Régional 3**

BAYEUX FC / CS HONFLEUR – **Régional 3**

Matches en retard en championnat de Régional 1 Féminin

FC ROUEN 1899 / FC FEMININ ROUEN PE, non joué le 05.12.21

AS DE CHERBOURG FB / FC ROUEN 1899, non joué le 20.02.22

OC BRIOUZE / AS DE CHERBOURG FB, non joué le 30.01.22

La Commission,

Prend note du mail de l'OC BRIOUZE en date du 23 mars 2022,

En l'absence de réponses des autres clubs concernés, au mail adressé le 28 février 2022, pour une proposition de dates,

Fixe ainsi qu'il suit les matches en retard :

FC ROUEN 1899 / FC FEMININ ROUEN PE : Mercredi 20 avril 2022 à 18 h 30

AS DE CHERBOURG FB / FC ROUEN 1899 : Mercredi 13 avril 2022 à 18 h 30

OC BRIOUZE / AS DE CHERBOURG FB : Mercredi 20 avril 2022 à 18 h 30

MATCH : ES COUTANCAISE / AS VILLERS HOULGATE – Régional 2 U16 F du 5 mars 2022

Forfait déclaré du AS VILLERS HOULGATE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de AS VILLERS HOULGATE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de ES COUTANCAISE sur le score de 3 à 0

Inflige au club de AS VILLERS HOULGATE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de **rente-six (36) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : OC BRIOUZE / FC DU PAYS NEUBOURG – Régional 1 Féminin du 6 mars 2022

Forfait déclaré du FC DU PAYS NEUBOURG

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Donne match perdu par forfait au club de FC DU PAYS NEUBOURG sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de OC BRIOUZE sur le score de 0 à 3

Inflige au club de FC DU PAYS NEUBOURG l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de soixante-huit (68) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : CA LISIEUX / FC DU PAYS AIGLON – Régional 2 Féminin du 6 mars 2022

Forfait déclaré du FC DU PAYS AIGLON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC DU PAYS AIGLON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de CA LISIEUX sur le score de 3 à 0

Inflige au club de FC DU PAYS AIGLON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de soixante-huit (68) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC DU PAYS AIGLON / ESFC FALAISE – Régional 2 U16 du 12 mars 2022

Forfait déclaré de ESFC FALAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de ESFC FALAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC PAYS AIGLON sur le score de 3 à 0

Inflige au club de ESFC FALAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de trente-six (36) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC DU PAYS AIGLON / SC THIBERVILLE – Régional 2 Féminin du 13 mars 2022

Forfait déclaré du FC PAYS AIGLON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC DU PAYS AIGLON sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de SC THIBERVILLE sur le score de 0 à 3

Inflige au club de FC DU PAYS AIGLON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de soixante-huit (68) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC FLERS / FFP MARIGNY – Régional 2 U18 Féminin du 12 Mars 2022

Forfait déclaré de FC FLERS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC FLERS sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de FFP MARIGNY sur le score de 0 à 3

Inflige au club de FC FLERS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de quarante (40) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE / LA BREHALAISE – Régional 3 U18 du 12 mars 2022

Forfait déclaré de LA BREHALAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de LA BREHALAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE sur le score de 3 à 0

Inflige au club de LA BREHALAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de trente-six (36) euros** directement débités sur le compte du club.



MATCH : US GRANVILLAISE / FC SUD OUEST CAEN – Régional 2 U18 Féminin du 12 mars 2022

Forfait déclaré de l'US GRANVILLAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de US GRANVILLAISE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de FC SUD OUEST CAEN sur le score de 0 à 3

Inflige au club de US GRANVILLAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de quarante (40) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : LE HAVRE AC / FC ST LO MANCHE – Régional 1 U16 Féminin du 12 mars 2022

Forfait déclaré du FC ST LO MANCHE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de LE HAVRE AC sur le score de 3 à 0

Inflige au club de FC ST LO MANCHE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de quarante (40) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : USON MONDEVILLE / FC LANDAIS – Régional 2 U15 du 19 février 2022

Forfait déclaré du FC LANDAIS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC LANDAIS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de USON MONDEVILLE sur le score de 3 à 0

Inflige au club de FC LANDAIS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de trente-six (36) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : AS DE CHERBOURG FB / EVREUX FC 27 – Régional 1 U16 Féminin du 19 mars 2022

Forfait déclaré de EVREUX FC 27

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de EVREUX FC 27 sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de AS DE CHERBOURG FB sur le score de 3 à 0

Inflige au club de EVREUX FC 27 l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de quarante (40) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FFP MARIGNY / FC FLERS – Régional 2 U18 Féminin du 19 Mars 2022

Forfait déclaré de FC FLERS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC FLERS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FFP MARIGNY sur le score de 3 à 0

Inflige au club de FC FLERS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de quarante (40) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : US QUEVILLY RM / US ALENCONNAISE 61 – Régional 1 U18 Féminin du 19 mars 2022

Match non joué. Absence de l'US ALENCONNAISE 61 à l'heure du coup d'envoi

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,



Donne match perdu par forfait au club de US ALENCONNAISE 61 sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de US QUEVILLY RM sur le score de 3 à 0

Inflige au club de US ALENCONNAISE 61 l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de soixante (60) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : SC FRILEUSE / AC ST ROMAIN COLBOSC – Régional 2 du 20 mars 2022

Match arrêté à la 55^{ème} minute, l'équipe de St Romain Colbosc se trouvant à moins de 8 joueurs.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,

Donne match perdu par pénalité au club de ST ROMAIN COLBOSC sur le score acquis au moment de l'arrêt de la rencontre soit 5 à 0, pour en faire bénéficier le club de SC FRILEUSE sur le score de 5 à 0

MATCH : AS TOURVILLE / FC DU PAYS AIGLON – Régional 2 Féminin du 27 mars 2022

Forfait déclaré du FC DU PAYS AIGLON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC DU PAYS AIGLON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de AS TOURVILLE sur le score de 3 à 0

Considérant que le club enregistre son 3^{ème} forfait,

Dit que le club est déclaré forfait général.

Conformément à la réglementation, le FC DU PAYS AIGLON est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

Inflige au club du FC PAYS AIGLON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de **cent trente-six (136) euros (272 euros -136 euros déjà perçus)** directement débités sur le compte club.

MATCH : AS VILLERS HOULGATE / AS COURTEILLE ALENCON – Régional 2 du 27 mars 2022

Absence de l'AS COURTEILLE ALENCON à l'heure du coup d'envoi

Mail de l'AS COURTEILLE ALENCON reçu le 28 mars 2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de AS COURTEILLE ALENCON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de AS VILLERS HOULGATE sur le score de 3 à 0

Inflige au club de AS COURTEILLE ALENCON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de **deux cent treize (213) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC FLERS / FC DU PAYS NEUBOURG – Régional 1 Féminin du 27 mars 2022

Match arrêté à la 78^{ème} minute. Le club de FC DU PAYS NEUBOURG se retrouvant à 7 joueuses

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par pénalité au club de FC DU PAYS NEUBOURG sur le score acquis au moment de l'arrêt de la rencontre soit 7 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC DU PAYS AIGLON sur le score de 7 à 0

MATCH : MALADRERIE OS / FC EQUEURDREVILLE – COUPE DE NORMANDIE U15 du 26 mars 2022

Match non joué. Absence du FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de MALADRERIE OS sur le score de 3 à 0



COUPE DE NORMANDIE U15

1^{er} TOUR – 9 avril 2022

Tous les matches auront lieu à 15 heures sur le terrain du club premier cité.

1. Grpt Efecoc / Us Quevilly Rm
2. Cs Serv.Mun.Le Havre / Le Havre Ac
3. Fc Dieppe / Esm Gonfreville
4. Fusc Boisguillaume / Fc Rouen 1899
5. Fc Flerien / Us Alençonnaise 61
6. As Tourlaville / Fc St Lo Manche ou Fc St Lo Manche / Es Coutançaise
7. Sm Caen Calv.Bn / Us Avranches Msm
8. Pacy Menilles Rc / Maladrerie Os

COUPE DE NORMANDIE U18 FEMININES

1^{er} TOUR – 16 avril 2022

Tous les matches auront lieu à 15 heures sur le terrain du club premier cité.

1. Us Alençonnaise 61 / Rouen Sapins Fc
2. Esm Gonfreville / Sm Caen Calv.Bn
3. Ffp Marigny / Fc Flerien
4. Us Granvillaise / Us Avranches Msm
5. Evreux Fc 27 / Ag Caen Football
6. Es Coutançaise / Fc Sud Ouest Caen
7. Us Quevilly Rm / Havre Caucriauv S
8. Oh Trefilerie Neiges / Le Havre Ac

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININES

1^{er} TOUR – 16 avril 2022

Tous les matches auront lieu à 15 heures sur le terrain du club premier cité.

1. As Villers Houlgate / As De Cherbourg Fb
2. Es Cormelles / Us Quevilly Rm
3. Su Dives Cabourg Fb / Evreux Fc 27
4. Es Coutançaise / Us Avranches Msm
5. Bayeux Fc / Sm Caen Calv.Bn
6. Fc St Lo Manche / Ag Caen Football
7. Sc Thiberville / Ca Lisieux Pa
8. Rouen Sapins Fc / Le Havre Ac



7 - PROCHAINE REUNION

JEUDI 21 AVRIL 2022 à 10 HEURES

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

